

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 février 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 44
Délégués ayant donné pouvoir : 6
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 22/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes 112 rue du Châtelard 74890 BONS-EN-CHABLAIS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD (est parti après la délibération 2121)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2101)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD (est arrivé à la délibération 2103), Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE (est parti après la délibération 2109), Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à Mme Claudine FAUDOT
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
THONON-LES-BAINS : Mme Emily GROUPI donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Karine BIRRAUX

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Franck DALIBARD

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002108B

TAUX D'IMPOSITION 2023 - Cotisation Foncière des Entreprises et Taxes dites ménages (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières sur les propriétés Bâties et Non Bâties)

VU les dispositions du code général des impôts relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire du 31 janvier 2023 portant débat sur les orientations budgétaires 2023.

CONSIDERANT qu'il a été acté le fait de ne pas augmenter les taux de fiscalité ménages et économiques en vigueur en 2022 :

Cotisation Foncière des Entreprises : 26.41 %
Taxe d'Habitation : 7.34 %
Taxe sur le Foncier Bâti : 2.39 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3.00 %

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VOTE les taux pour l'année 2023 à savoir :

	2023
Cotisation Foncière des Entreprises	26.41 %
Taxe d'Habitation	7.34%
Taxe sur le Foncier Bâti	2.39%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	3.00%

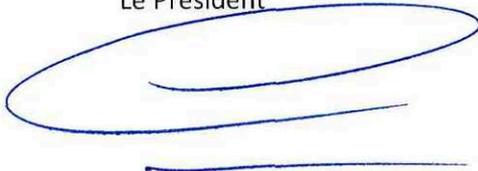
CONFIRME que conformément à l'article 1639 A du CGI, le montant du taux mis en réserve est de 0.01,

CHARGE M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

En raison d'une erreur matérielle, délibération retirant et remplaçant la délibération n° CC002108 en date du 28 février 2023 reçue en Sous-Préfecture le 14 mars 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **13 AVR. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **13 AVR. 2023**